



## Concours interne du Caepeps et Caer - Caepeps

### Programme de la session 2017

---

#### Épreuve écrite d'admissibilité :

L'épreuve écrite d'admissibilité est une composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

Cette composition peut être une dissertation ou un commentaire de document écrit.

Durée : 4 heures

Coefficient 1

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques, sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation, sa mise en œuvre et son évaluation dans le second degré. L'épreuve prend appui sur un programme renouvelé pour partie régulièrement, portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré et publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale

Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :

- La réforme de la scolarité obligatoire ;
- La prise en compte en EPS de la diversité des élèves ;
- L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves ;
- Le projet pédagogique EPS ;
- L'association sportive dans le second degré ;
- Les examens en EPS dans le second degré ;

#### Épreuve orale d'admission :

Liste des activités physiques, sportives et artistiques pouvant servir de support aux deux séquences d'enseignement :

- CA1 ou CP1 : course de haies, natation de vitesse
- CA2 ou CP2 : escalade, course d'orientation
- CA3 ou CP3 : danse, acrosport
- CA4 ou CP4 : badminton, handball
- CP5 : musculation, course en durée